

16 novembre 2021

Brens (81)



LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



L'élevage d'Occitanie
face aux attentes
sociétales





Myriam GASPARD
Chambre régionale d'agriculture
Occitanie

LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



Point étape sur les Mesures
AgroEnvironnementales et
Climatiques (MAEC)



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
OCCITANIE



INSTITUT DE
L'ELEVAGE **idele**



Un calendrier à suivre



- 13 novembre – 12 décembre 2021 : consultation publique sur la V1 du Plan Stratégique National (PSN)
- Avant le 1^{er} Janvier 2021, envoi de la V2 du PSN à la Commission
- 1^{er} semestre 2022 : aller-retour entre la Commission et l'Etat sur le PSN, finalisation des travaux régionaux sur les fiches des appels à projets.
- Au 30 juin 2022 au plus tard, finalisation du PSN.
- 1^{er} Janvier 2023, mise en œuvre de la nouvelle PAC dont les nouvelles MAEC.

Ce qui change en 2023-2027



FEADER 2023-2027 Gestion Etat

MESURES SURFACIQUES :

- ICHN = indemnités compensatrices du handicap naturel
- Conversion à l'agriculture biologique
- Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Gestion des risques
- Prédation

FEADER 2023-2027 Gestion Régions

MESURES NON SURFACIQUES :

- Aides aux investissements
- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs et à la création de jeunes entreprises rurales
- Coopération (dont LEADER) & innovation
- Echange de connaissances et d'informations
- MAEC non surfaciques

Ce qui change en 2023-2027

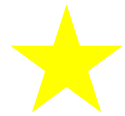
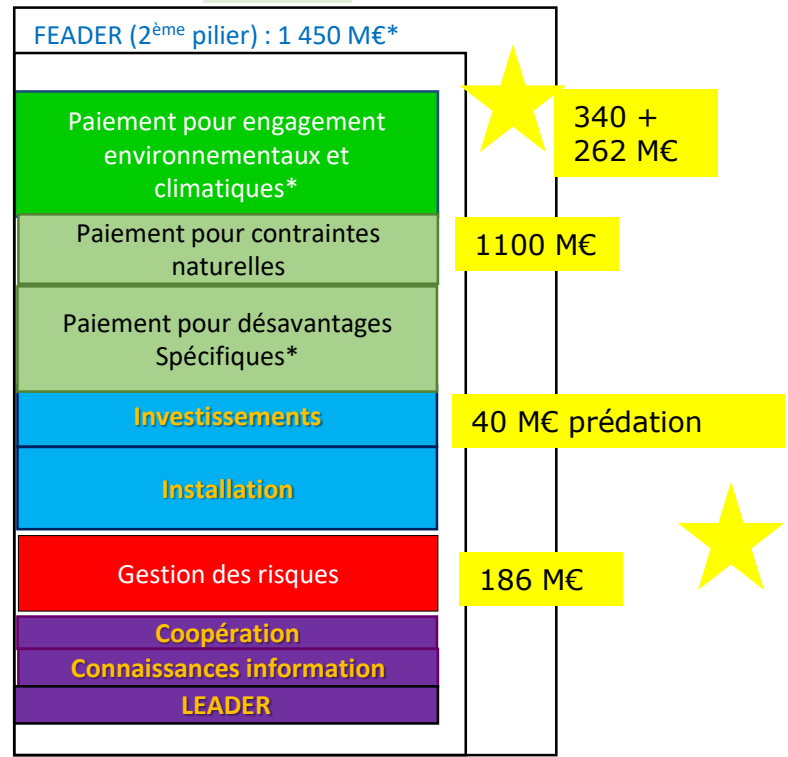
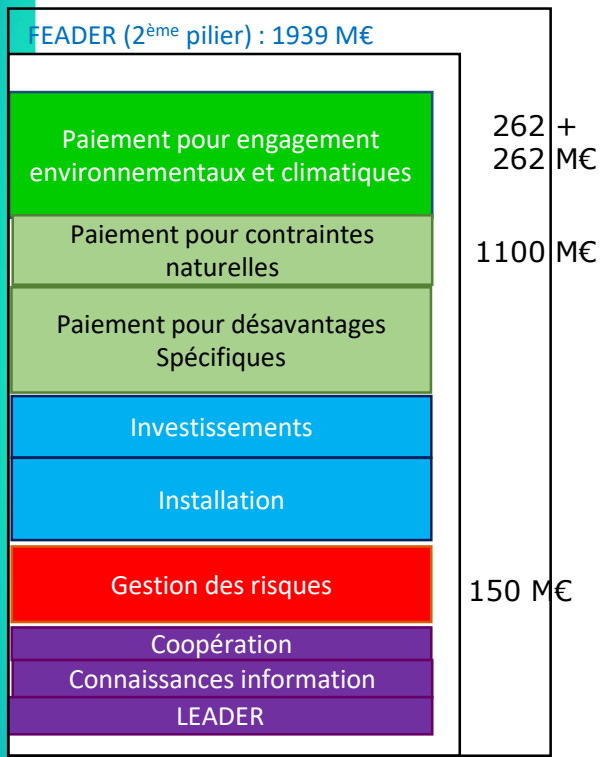


**PSN FR V1 Etat : 690 M€
ens. Régions**

**2014
2020**

**PSN FR
V1**

**2023
2027**



NOUVEAU



Ce qui change en 2023-2027



Les points d'évolution	MAEC 2014-2022	MAEC 2023-2027
Budget	260 Millions d'€	260 M€ dont <ul style="list-style-type: none">• 30 M€ pour les zones à faibles potentiel agronomique,• 22 M€ pour les MAEC de transition• 10 M€ pour API, PRM/PRV
Autorité de gestion	<u>Etat</u> : Document Cadre National (DCN), cahier des charges. <u>Région</u> : Autorité de Gestion du FEADER.	<u>Etat</u> : mesures surfaciques (systèmes et localisées) <u>Région</u> : mesure de transition, API et Préservation des espèces,
Taux de cofinancement	75%	80%
Types d'interventions	MAEC surfaciques ou localisées	Possibilité d'avoir en sus des MAEC forfaitaires

[Pilier 2] MAEC proposées pour 2023-2027 – élevage *

Source : APCA

4 ENJEUX PRINCIPAUX

EAU

BIODIVERSITE

SOL

CLIMAT, BEA

- -MAEC eau polyculture-élevage -)	<u>-MAEC pastorale individuelle</u> <u>-MAEC pastorale collective</u> <u>-MAEC amélioration gestion des surfaces pastorales</u> -MAEC milieux humides -MAEC roselières <i>-MAEC création de couverts d'intérêt faune flore favorables aux polinisateurs</i> <u>-MAEC DFCl, ouverture des milieux</u> <i>-MAEC IAE (ligneux, mares, fossés)</i>	-MAEC SD	-MAEC <u>Autonomie fourragère, élevage de ruminants</u> <u>-MAEC Elevage de monogastriques, parcours extérieurs</u>
--	---	-------------	---

En noir les MAEC localisées
En beige les MAEC systèmes

Quelques exemples de MAEC possibles



[Pilier 2] MAEC Zone bas potentiel 2023-2027

Eligibilité

> 80% de la SAU en grandes cultures
MAEC « eau - grandes cultures »
~100 €/ha

< 80% de la SAU en grandes cultures
MAEC « eau - polyculture-élevage »
~70 €/ha

Cahier des charges

ECHANGES DE PRATIQUES : Participer aux réunions d'échange (2,5 j sur les 5 ans)

ASSOLEMENT : $\geq X\%$ (X entre 20% et 40%) de surface en BNI dans la SAU : chanvre, légumineuses, lupin, PT, sarrasin, soja, sorgho, tournesol, associations légumineuses/céréales, cultures certifiées BIO

ASSOLEMENT (Facultatif) : l'opérateur peut fixer $\geq Y\%$ ($Y \leq X\%$) de la SAU en PT

ROTATION : Interdiction de retour d'une même culture 2 années de suite sauf pour les légumineuses pluriannuelles et les prairies temporaires.

ROTATION : Sur les parcelles engagées, avoir au cours des 5 ans :

- soit au moins 1 culture d'hiver, 1 culture de printemps, 1 BNI/légumineuse
- soit au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou PT

IAE : Localiser les IAE conformément au diagnostic, sans PPP, sans azote, sans intervention (au minimum entre le 01/04 et le 31/07), dont :

Y% de couverts favorables aux pollinisateurs + X% de haies à partir de l'année 4

Nouveauté : les MAEC de transition



- Ouvertes dans le Plan Stratégique National (PSN);
- Trois options ouvertes à date :
 1. Stratégie phytosanitaire (-30% pour les IFT herbicides et hors herbicides)
 2. Bilan carbone à l'exploitation (amélioration du bilan Carbone d'au moins 15%)
 3. Systèmes forfaitaires
- Une démarche en cours de l'APCA pour en rajouter une 4^{ème} sur l'autonomie protéique.



Contact :

myriam.gaspard@occitanie.chambagri.fr

LES JOURNÉES IRD EN OCCITANIE



Merci de votre
attention

